



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

**ORGANE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION
DE LA CONVENTION-CADRE DE L'OMS
POUR LA LUTTE ANTITABAC
Deuxième session**

**A/FCTC/INB2/4
9 avril 2001**

Mise à jour du Secrétariat sur les progrès réalisés depuis la première session de l'organe intergouvernemental de négociation

GROUPE SPECIAL INTERINSTITUTIONS DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE ANTITABAC

1. La troisième session du groupe spécial interinstitutions des Nations Unies sur la lutte antitabac a été organisée par vidéoconférence le 8 décembre 2000. Huit programmes et organismes du système des Nations Unies, dont la Banque mondiale et l'OMC, ont participé aux discussions à partir de dix sites différents (Genève, Bruxelles, Manille, Montréal, Nairobi, New Delhi, New York, Rome, Vienne et Washington). L'Organisation mondiale des Douanes (OMD) et l'ONUDI y ont pris part en tant qu'observateurs.
2. Lors de la réunion, l'OMS a fait rapport sur la première session de l'organe intergouvernemental de négociation et sur les auditions publiques concernant le projet de convention-cadre pour la lutte antitabac. L'OMS a également présenté les conclusions du Comité d'experts sur les documents relatifs à l'industrie du tabac (juillet 2000). Elle a souligné les principales recommandations faites par le Comité d'experts pour contrer les stratégies adoptées par les sociétés du tabac en vue de saper la lutte antitabac dans l'ensemble du système des Nations Unies, et notamment la suggestion selon laquelle d'autres organismes des Nations Unies devraient procéder à des enquêtes analogues.
3. L'OMS a mis les autres organismes au courant des travaux de son Comité consultatif scientifique sur la réglementation des produits du tabac et a évoqué la possibilité de relier les travaux du Comité et les travaux de réglementation du PNUCID.
4. L'OMS a encouragé les divers organismes à participer à la prochaine Journée mondiale sans tabac (31 mai 2001). Le thème de cette année est « La fumée des autres tue. Disons-le clairement », à la fois pour promouvoir une politique visant à purifier l'air à l'intérieur des habitations et pour faire pièce aux mensonges des sociétés du tabac. Enfin, l'OMS a présenté les résultats d'une enquête sur l'usage du tabac dans les organes et organisations des Nations Unies à Genève. Les données ont montré que si les taux de tabagisme dans ces organismes étaient plus faibles que dans la population générale vivant à Genève et dans la zone environnante, il restait encore beaucoup à faire. Par exemple, le taux de prévalence de l'OMS est de 21 % – ce qui est faible par rapport aux taux de Genève mais plus élevé que le taux déclaré par la Banque mondiale, soit 8 %. Le bureau de liaison de l'OMS à New York a accepté d'étudier la possibilité de mener une enquête analogue auprès des organismes et programmes des Nations Unies à New York.

5. La FAO a fait rapport sur les progrès réalisés concernant son étude de l'offre, de la demande et du commerce des produits du tabac. Les conclusions de l'étude doivent être publiées avant la fin de 2001. La FAO a fait observer que le but premier du projet était d'étudier les diverses options politiques d'ordre stratégique découlant d'une réduction de la demande en feuilles de tabac, tout en tenant compte de la dépendance économique de certains pays vis-à-vis du tabac. L'étude donnera des informations détaillées sur les facteurs économiques et sociaux sous-jacents qui affectent la demande et l'offre en tabac brut. Elle analysera l'incidence qu'aura la réduction de la demande en tabac brut sur la production agricole, l'emploi, les revenus des ménages et la sécurité alimentaire et fera des projections concernant l'offre, la demande et le commerce des produits du tabac au niveau mondial, en fonction de différents scénarii de lutte antitabac. Cette étude sera précieuse pour les diverses organisations nationales et internationales s'intéressant aux conséquences sanitaires de la consommation de tabac, ainsi que pour les pays qui participent à la production et au commerce de ces produits.

6. La Banque mondiale a fait savoir que son étude intitulée *Curbing the epidemic: governments and the economics of tobacco control* avait été traduite dans douze langues différentes. Pour diffuser les conclusions du rapport, la Banque mondiale a organisé deux réunions de haut niveau sur le tabac, l'une en Indonésie et l'autre en Chine, auxquelles ont participé les principaux responsables du ministère des finances et d'autres ministères concernés. La Banque mondiale élabore actuellement un dossier afin d'offrir des lignes directrices aux chercheurs qui souhaitent analyser les questions économiques liées à la lutte antitabac. L'OIT a signalé que son étude de l'industrie des bidis dans cinq Etats de l'Inde avait été achevée en 2000 et qu'en conséquence deux ateliers étaient prévus en 2001 pour en étudier les conclusions. L'OIT entame également des actions sur le sujet du tabagisme sur le lieu de travail et prévoit une réunion sectorielle sur l'avenir de l'emploi dans l'industrie du tabac en 2003.

7. Le PNUCID a continué d'offrir ses connaissances et conseils sur la surveillance des traités ainsi que sur l'utilisation et la réglementation des médicaments psychoactifs. Le PNUE a exprimé le souhait d'élargir encore sa collaboration avec l'OMS dans le domaine du tabagisme passif. L'OMC s'est déclarée prête à fournir la documentation voulue, à expliquer les règles s'appliquant à la négociation de la convention-cadre sur la lutte antitabac et à répondre aux questions des Etats Membres ou du Secrétariat de l'OMS. Le Département des Affaires économiques et sociales de l'ONU a exprimé la nécessité d'insister davantage sur les risques sanitaires du tabagisme pour les adolescentes et les femmes enceintes et a encouragé d'autres organismes à le rejoindre en vue de mettre sur pied un groupe spécial durant le débat de haut niveau du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies en 2001, qui sera axé sur l'augmentation du tabagisme dans les groupes socio-économiques les plus faibles.

8. Il a été signalé à la réunion que l'organisation d'une consultation technique internationale axée sur la transition économique dans la culture et la production du tabac à Kobe (Japon) en décembre 2001 était en cours. Compte tenu de l'importance de ce sujet pour les travaux du groupe spécial, il a été proposé que le groupe se réunisse en même temps que la consultation. L'OMS a souligné que la consultation en était encore aux premiers stades de la planification et a invité les membres du groupe spécial à contribuer à la formulation de son ordre du jour. De l'avis général, la consultation serait l'occasion appropriée de publier le rapport de la FAO, les analyses de la Banque mondiale sur la privatisation du tabac, et les conclusions des recherches de l'OIT sur l'emploi dans le secteur du tabac.

CONSULTATION INTERNATIONALE DE L'OMS SUR LES PROCEDURES JUDICIAIRES ET LES ENQUETES PUBLIQUES EN TANT QU'INSTRUMENTS DE SANTE PUBLIQUE POUR LA LUTTE ANTITABAC, AMMAN, 5-7 FEVRIER 2001

9. L'OMS a informé les membres du groupe spécial au sujet de la consultation internationale sur les procédures judiciaires et les enquêtes publiques en tant qu'instruments de santé publique pour la lutte antitabac qui s'est tenue à Amman du 5 au 7 février 2001. La réunion s'est axée sur les procédures et les enquêtes publiques relatives au tabac comme moyens d'améliorer l'environnement politique de la lutte antitabac, compte tenu des décennies d'influence et de pression de la part de l'industrie en question. Les participants ont souligné le rôle important que les procès antitabac peuvent jouer en vue de sensibiliser davantage le public au comportement de l'industrie du tabac ; d'obliger l'industrie à changer ses pratiques de commercialisation et de promotion ; d'augmenter les aides financières à la fois pour les fumeurs et les organismes de santé publique ; et d'ordonner la divulgation des documents et de l'information auprès du public. Il a également été reconnu que les enquêtes constituaient des instruments efficaces pour intensifier le débat public, obtenir de nouveaux documents auprès de l'industrie du tabac et accroître la transparence et l'efficacité nécessaires à la prise de décisions concernant la lutte antitabac. Les participants en ont conclu que l'association la plus judicieuse d'enquêtes et de procédures judiciaires et l'approche spécifique adoptée par les divers pays changeaient en fonction de nombreux facteurs, et notamment les théories juridiques, les réalités constitutionnelles, l'engagement du gouvernement et des organisations non gouvernementales vis-à-vis de la lutte antitabac et l'existence de ressources d'ordre financier et juridique. Des recommandations ont été faites à l'OMS au sujet des mesures à prendre aux niveaux national et international pour intensifier les procédures judiciaires et enquêtes antitabac à l'avenir, et prendre en compte la nécessité :

- 1) de diffuser l'information auprès d'autres pays sur les procès gagnés aux Etats-Unis d'Amérique ;
- 2) de recenser les différentes formes de procédures judiciaires/actions juridiques et enquêtes publiques compte tenu des besoins nationaux spécifiques et des différents cadres juridiques ;
- 3) pour l'OMS, de soutenir les Etats Membres intéressés, la société civile et les initiatives régionales en ce qui concerne les procès et enquêtes publiques relatifs au tabac.

10. La consultation d'Amman a mis en évidence le rôle crucial des documents de l'industrie du tabac lorsqu'il s'agit de révéler au grand public la vérité au sujet de son comportement passé. La révélation, l'existence et l'accessibilité des documents internes des sociétés du tabac ont été reconnues comme essentielles pour contribuer à la lutte antitabac dans les Etats Membres de l'OMS intéressés. La consultation a fait des recommandations à l'OMS sur le meilleur moyen d'améliorer l'accès aux documents, notamment :

- 1) en fournissant une assistance technique et une formation propres à permettre d'accéder aux documents existants et de les utiliser ;
- 2) en identifiant des stratégies efficaces afin de trouver et d'obtenir les documents qui ne figurent pas déjà dans les dépôts du Minnesota (Etats-Unis d'Amérique) ou de Guildford (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ;

- 3) en élaborant une collection permanente d'analyses régionales à mettre à la disposition des Etats Membres pour examiner les réponses appropriées à fournir par l'intermédiaire d'organes et d'institutions internationaux.

11. Le rapport régional « Voices of truth » a été publié durant la réunion. Ce rapport révèle les stratégies et activités adoptées par les sociétés du tabac pour saper les activités de lutte antitabac dans la Région de la Méditerranée orientale. Il présente la première preuve décisive que les sociétés du tabac ont un comportement contraire à l'éthique à tous les niveaux – international, régional et national. Par l'intermédiaire de leurs bureaux régionaux, elles ont utilisé tous les moyens possibles pour empêcher les gouvernements d'adopter des politiques de lutte antitabac. Par ailleurs, elles ont surveillé de près toutes les activités entreprises par le Bureau régional OMS de la Méditerranée orientale et tenté de s'opposer au dégagement d'un consensus pour une lutte antitabac au niveau régional.

COMITE CONSULTATIF SCIENTIFIQUE POUR LA REGLEMENTATION DES PRODUITS DU TABAC

12. A la deuxième réunion du Comité consultatif scientifique pour la réglementation des produits du tabac (Atlanta, Etats-Unis d'Amérique, 31 janvier-2 février 2001), les participants ont écouté des exposés faits par deux sociétés du tabac et par le Programme de laboratoire des Centres de Lutte contre la Maladie des Etats-Unis d'Amérique. Les débats étaient axés sur les méthodes de dépistage et sur l'étiquetage concernant des produits prétendument « légers » et « ultralégers », et également sur la conception d'un cadre de réglementation commun pour les produits du tabac.

13. Le Comité a été établi à la suite de la Conférence OMS sur les progrès des connaissances sur la réglementation des produits du tabac (Oslo, février 2000). Composé d'experts nationaux et internationaux, il a été créé pour faciliter l'accès par l'OMS à l'information scientifique et donner des conseils sur l'élaboration de politiques au niveau international dans le domaine de la réglementation des produits du tabac. Ses travaux sont axés sur la modification des produits, la révélation de leur contenu, la mesure de leur contenu, la réglementation relative à la nicotine et la communication des risques évaluées à partir des données sur les niveaux de goudron et de nicotine. Il évaluera les cadres de réglementation des produits du tabac et fera des recommandations concernant ceux qui sont les mieux appropriés et les plus efficaces.

14. Les sources essentielles d'information et d'analyse pour les travaux du Comité comprennent la documentation déjà publiée, les données fournies par les organismes de réglementation, les documents de l'industrie du tabac ainsi que l'opinion des experts et autres groupes d'experts. Les exposés des sociétés du tabac servent à recueillir des informations sur leur point de vue touchant la modification des produits et les efforts qu'elles déploient pour réduire les méfaits des produits du tabac. Ces exposés ne doivent en aucune manière être interprétés comme une approbation par l'OMS d'un produit en particulier et ils ne reflètent pas non plus un partenariat, une collaboration ou un dialogue quelconques. La possibilité de conflits, la partialité et les tentatives déjà faites pour saper les efforts accomplis par l'OMS en matière de santé pour lutter contre le tabac font que les informations émanant des représentants des sociétés du tabac seront examinées avec une grande prudence.

15. La prochaine réunion du Comité se tiendra en juillet 2001 en Malaisie.

REUNIONS PREPARATOIRES REGIONALES POUR LA DEUXIEME SESSION DE L'ORGANE DE NEGOCIATION

16. Des réunions se tiendront dans trois Régions de l'OMS pour préparer la deuxième session de l'organe de négociation.

17. Les participants à une consultation sur la convention-cadre pour la lutte antitabac, organisée dans la Région africaine par l'Afrique du Sud (Johannesburg, Afrique du Sud, 12-14 mars 2001), ont examiné le projet de texte du Président relatif à une convention-cadre pour la lutte antitabac.¹ L'OMS a été invitée à participer et à fournir un appui technique à la réunion. Elle a profité de l'occasion pour lancer la campagne de la Journée mondiale sans tabac de 2002 sur le thème « Pour un football sans tabac ». Les 21 Etats Membres participant à la consultation ont adopté la Déclaration de Johannesburg sur la convention-cadre.

18. Une réunion préparatoire à la convention-cadre pour les Caraïbes, tenue en Jamaïque (Kingston, 9-11 avril 2001), visait à accroître et à coordonner la participation des pays de la région des Caraïbes aux négociations sur la convention-cadre. La réunion a également dégagé les principales actions que les pays des Caraïbes pouvaient entreprendre au niveau national pour renforcer leurs programmes nationaux de lutte antitabac.

19. Plus de 20 représentants de huit pays de la Région de l'Asie du Sud-Est impliqués dans l'élaboration et la négociation de la convention-cadre se sont réunis les 5 et 6 avril à Jakarta pour débattre le projet de texte du Président relatif à une convention-cadre pour la lutte antitabac. L'Inde, pays coordonnateur, a mis au point et diffusé avant la réunion un document destiné à guider les Etats Membres dans leurs délibérations. L'OMS a été invitée à fournir un appui technique et à contribuer également à la récapitulation des observations régionales sur le texte du Président. La réunion a également permis de soutenir l'application de la loi sur la lutte antitabac promulguée récemment en Indonésie. Les Etats Membres ont adopté la Déclaration de Jakarta sur la convention-cadre.

ATELIER DE JURISTES INTERNATIONAUX SUR LA RESPONSABILITE JURIDIQUE INTERNATIONALE

20. Au cours de sa première session, le Président de l'organe de négociation a proposé que l'OMS convoque un groupe de juristes chargés d'étudier la nature et la portée des dispositions relatives à la responsabilité et à l'indemnisation éventuelles figurant dans le projet de convention-cadre pour la lutte antitabac. La consultation s'est tenue les 9 et 10 avril 2001 à Genève. Le document A/FCTC/INB2/5 contient un résumé des délibérations.

= = =

¹ Document A/FCTC/INB2/2.